

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

EQUILIBRE ENTRE POUVOIRS CONSTITUTIONNELS - (N° 3486)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par
Mme Karamanli, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Après les mots :

« Assemblée nationale »,

insérer les mots :

« par un vote ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.